

SECRETARIAT GENERAL



Notifié(e) à l'intéressé(e) le 08 AOUT 2008
 La directrice adjointe
 de l'Environnement

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

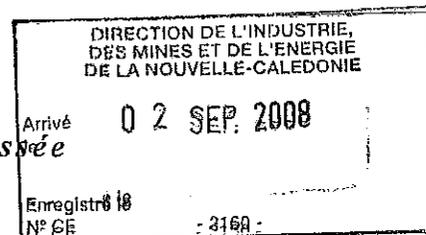
SERVICE DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET
 DES RISQUES

Bureau de l'environnement industriel

N° 6034-2- 3678 -2008/DENV/SPPR/BEI/vg

Nouméa, le 25 juillet 2008

**RÉCEPISSE***de déclaration d'une installation classée*

**Le Président de l'assemblée de la province sud,**

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 10 janvier 2008, la déclaration de la SARL YCAM concernant l'exploitation d'installations, 96 voie de dégagement Est, sise lot n° 16, quartier de Magenta – commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
1412	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés	Q = 1,5t (Stockage en bouteilles)	1t < Q ≤ 10t	D	Arrêté 86-139/CE du 25 juin 1986
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	Qe = 11,6m ³ (ESS : 2x 15 m ³ DE) (GO : 2x20 m ³)	5m ³ < Qe ≤ 100m ³	D	Arrêté 86-138/CE du 25 juin 1986
1434	Installations de distributions de liquides inflammables	De = 12 m ³ /h	1m ³ /h < De ≤ 20 m ³ /h	D	Arrêté 86-140/CE du 25 juin 1986
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs	S = 41,9 m ²	S < 50 m ²	NC	-

Rég = Régime ; Rub=Rubrique ; Q = Quantité totale susceptible d'être présente ; Qe = Quantité totale équivalente ; De = Débit maximum équivalent ; D = Déclaration ; S = Surface de travail ; DE = Double enveloppe ; NC = Non classé.

Monsieur Yveric BLANC, gérant de SARL YCAM est tenu de se conformer aux arrêtés susmentionnés fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article n° 29 de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée par la délibération n° 38-89/APS du 14 novembre 1989 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.